

DIVORCE

LIQUIDATION D'UNE COMMUNAUTÉ DE BIENS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

I. Procédure de divorce

- Coordonnées des avocats des époux ;
- Copie des jugements et/ou ordonnance afférents au divorce s'il y a lieu.

II. Dispositions testamentaires

- Copie de l'acte de donation entre époux s'il y a lieu.

III. État civil

- Copie recto/verso de la carte d'identité (ou passeport) ;
- Extrait de l'acte de naissance de moins de trois mois ;
- Extrait de l'acte de mariage de moins de trois mois ;
- Copie du contrat de mariage (s'il y a lieu) ;
- Questionnaire d'état-civil dûment complété.

IV. Reprises

- Copie des titres de propriété ou des relevés (acquisition, attestation immobilière après décès, donation, don manuel relevé de compte etc) justifiant la nature propre du bien et son origine de propriété (biens acquis avant le mariage et/ou reçus par donation ou succession).

V. Récompenses

- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de la communauté à l'encontre de l'un des époux ou d'une créance de l'un des époux à l'encontre de la communauté.

VI. Créance entre époux/comptes d'indivision post-communautaire

- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'un des époux à l'encontre de l'autre époux ;
- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'un des époux à l'encontre de l'indivision post-communautaire.

VII. Actif

- Établissements bancaires

- Copie du dernier relevé de(s) compte(s) ou du relevé à la date la plus proche de la séparation + adresse et dénomination des banques de l'époux ;
- Copie du dernier relevé de(s) compte(s) ou du relevé à la date la plus proche de la séparation + adresse et dénomination des banques de l'épouse ;
- Copie du dernier relevé de(s) compte(s) joint(s) + adresse et dénomination des banques.

- Assurances-vie/épargne salariale/retraite complémentaire

- Copie des contrats d'adhésion souscrits par chaque époux OU du relevé à la date la plus proche de la séparation.

- Biens immobiliers

- Titres de propriété ;
- Estimation de la valeur des biens immobiliers dépendant de la communauté (avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise) ;
- Valeur locative des biens immobiliers dépendant de la communauté (avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise) en cas d'occupation privative du bien par l'une des parties ;
- Nom et adresse du syndic si les biens sont en copropriété ;
- Copie du bail et du dernier relevé du compte de gérance éventuel si les biens sont loués.

- Parts de société

- Kbis de la société de moins de trois mois ;
- Copie des statuts constitutifs revêtus des mentions d'enregistrement de la Recette des Impôts ;
- Copie des statuts mis à jour (s'il y a lieu) ;
- Attestation de la valeur actuelle des parts sociales ou des actions établies par un expert-comptable.

- Divers

- Copie de la carte grise des véhicules automobiles des époux et leur valeur ARGUS.

VIII. Passif

- Factures des sommes dues par la communauté (impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation, électricité, téléphone, charges de copropriété ...) ;

- Copie des actes ou contrats de prêts en cours + tableau d'amortissement.

IX. Comptabilité – Provision sur frais

- Copie des RIB respectifs des époux.
- Prévoir un virement bancaire de provision sur frais de 350 €.